

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

SEANCE DU 30 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION : 31 mars 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS ÉLUS : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 13
QUORUM DE L'ASSEMBLEE : 10
NOMBRE DE VOTANTS : 14

L'an deux mil vingt-trois, le trente du mois de mai, à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;

M. Alain FAGAT, Mme Béatrice MECHIN, M. Julien RAVARY, Mme Sylvie MARGOTTIN, ~~M. Dominique FAYOLA~~, adjoints ;

Mme Charlotte GRIMAULT, Mme Nathalie PICHARD, Mme Emmanuelle ROUSSEAU, conseillères déléguées ;

~~Mme Ginette ALBERT, Mme Bernadette BEAUPÈRE, M. Frank BLACHÈRE, M. Gildas BURY, M. Camille JEANNEAU, M. Cédric LESAGE, M. Maxime OUVRARD, M. Guy PERRET, Mme Annie PODEUR, M. Francis LACOSTE~~, conseillers.

Absents : Mme Ginette ALBERT, Mme Bernadette BEAUPÈRE, M. Camille JEANNEAU, M. Maxime OUVRARD, Mme Annie PODEUR, conseillers.

Pouvoirs :

- Monsieur Dominique FAYOLA donne pouvoir à Monsieur Julien RAVARY

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Alain FAGAT

Assistait en outre à la réunion : Mme Aude MIDY, secrétaire générale.

Approbation du compte-rendu de la séance du 5 mai 2023 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2023-05-009 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien RAVARY qui explique aux membres du Conseil Municipal qu'en application des nouvelles dispositions législatives liées à la réforme de la fiscalité directe locale, les communes ont à nouveau retrouvé leur pouvoir décisionnel en matière de taxe d'habitation et sont tenues de voter un taux d'imposition pour l'année 2023 (article 1636 b sexies du code général des impôts).

Il propose donc de reprendre la délibération 2023-04-007 comme suit :

BP 2023	Produits net notifié 2023 sans changement de taux			
	Bases prévisionnelles	Evolution des bases	Taux	Produit net budgété
T.H.S	188 647	4,99%	14,96	28 221
T.F	1 880 000	7,03%	47,39	890 932
T.F.N	121 100	4,99%	37,81	45 787
Total				964 940
Compensation T.H				13 036
Coef correcteur				58 721
Total budget				1 036 697

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des impôts locaux

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- VOTE les taux d'imposition, tels qu'ils ont été présentés ci-dessus sans augmentation pour l'année 2023
- THS 14,96 %, TF 47,39 %, TFN 37,81%.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réflexion sur le PLUI en vue du vote au conseil communautaire de juillet, et afin d'éclairer le positionnement de la commune sur notre invitation Madame Hélène GARNIER, directrice de l'aménagement et de la transition écologique à la CCLLA, viendra au prochain conseil municipal du 9 juin prochain. Pour la qualité des échanges, il serait intéressant de préparer des questions à lui soumettre.

Informations communales :

Fête du Port les 3 et 4 juin,

CAP anniversaire le 10 juin,

Collectif créateurs de la commune « d'ateliers en ateliers » 10 et 11 juin.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 30 mai 2023 :

2023-05-009 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2023 65

Le Maire,
Monsieur Jacques GENEVOIS



Le secrétaire de séance,
Monsieur Alain FAGAT